SIVU DES ÉCOLES
BÉDUER BOUSSAC FAYCELLES

Madame, Monsieur,

Afin de vous accompagner dans l'organisation de la rentrée scolaire, vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives à l'accueil périscolaire, à la cantine et aux modalités de facturation.

Accueil des enfants

HORAIRES DE L'ACCUEIL – ECOLE DES CASELLES					
	LUNDI	**MARDI**	**MERCREDI**	**JEUDI**	**VENDREDI**
Accueil du matin	7h30 – 8h35 / Accueil des enseignants jusqu'à 8h45				
Pause méridienne	12h-13h50 / Accueil des enseignants jusqu'à 14h			12h-13h50 / Accueil des enseignants jusqu'à 14h	
TAP	12h-12h30	15h30-16h30		12h-12h30	16h30-18h30
Accueil du soir	16h30-18h30		11h45-12h30	16h30-18h30	

- Les enfants non-inscrits à l'accueil sont pris en charge par les enseignants, en classe ou dans la cour, 10 minutes avant le début de la classe.
- L'accueil du midi fonctionne uniquement pour les enfants déjeunant à la cantine, sauf en cas de PAI.
 ⇨ Chaque enfant doit apporter une petite gourde.

Cantine scolaire

Les repas sont livrés par **l'ESAT l'Abeille**. Les menus sont affichés à l'entrée de l'école.

Réservation des repas – Exclusivement via le portail Citoyen
- Les réservations doivent être effectuées au plus tard le mercredi de la semaine précédente.
- Les modalités de réservation ont été communiquées aux familles par la directrice de l'ALSH cet été.

Annulation des repas - Exclusivement via le portail Citoyen
- Mardi avant 9h → pour les repas du jeudi et vendredi suivants, de la même semaine.
- Jeudi avant 9h → pour les repas du lundi et mardi de la semaine suivante.
 ⚠ Passé ces délais, les repas seront commandés et facturés.

Absences : En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir l'école avant 8h45. Tout repas non annulé dans les délais indiqués sera facturé.

Tarifs

Une adhésion au service périscolaire est demandée en début d'année pour tout enfant inscrit au service :
→ 10 € pour 1 enfant.
→ 8 € par enfant à partir de 2 enfants inscrits.
→ 7 € par enfant à partir de 3 enfants et plus.

Le forfait semestriel est à régler en deux fois, en septembre et en mars sur la consommation de février. Le forfait est dû dès la première inscription au service périscolaire.

Si aucun coefficient n'est communiqué à l'inscription, le forfait T3 sera appliqué, et aucune régularisation ne pourra être effectuée.

Ce forfait comprend l'accueil périscolaire matin, midi, et soir.

- T1 (QF < 700) → 60 € par an, soit 30€ par semestre
- T2 (700 ≤ QF < 1000) → 90 € par an ou 45 € par semestre
- T3 (QF ≥ 1000) → 115 € par an soit 57,50 € par semestre

Prix des repas – En fonction du coefficient famille communiqué.

- T1 (QF < 700) → 0,70 €
- T2 (700 ≤ QF < 1000) → 1,00 €
- T3 (QF ≥ 1000) → 5,34 €

Retard à l'accueil du midi et/ou soir : En cas de retard important ou répété pour récupérer votre enfant, le SIVU se réserve le droit d'appliquer **une amende forfaitaire de 20€.**

Facturation et paiement

La facturation du mois se fait en début de mois suivant. Vous avez jusqu'au dernier jour du mois pour régler.

Exemple : pour la facturation du mois de septembre, vous recevez la facture début octobre et vous avez jusqu'au 31 octobre pour régler.

- En ligne via votre portail citoyen par PAYFip
- Par chèque à l'ordre de **La Régie Scolaire**. **Les chèques sont à déposer en mairie.**
 Les agents du SIVU ne sont pas autorisés à récupérer les chèques.

Lorsque le délai est dépassé (dernier jour du mois), les règlements sur le portail ne sont plus accessibles et les chèques ne sont plus acceptés en mairie. Vous devrez attendre l'« Avis de Somme A Payer » du Trésor Public pour régler selon les modalités indiquées sur cet avis.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre coopération.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Laura LABBE, directrice du périscolaire, au 06 83 82 97 88 ou par mail à : befabo.direction@outlook.fr

Respectueusement,

Laurence BATAILLE	**Laura LABBE**	**Carole MAMO**
Présidente du SIVU	Directrice de l'ALAE	Directrice adjointe de l'ALAE